

Document à retourner à : AIR COURTAGE ASSURANCES - Centre de gestion AFKITE -
Hôtel d'Entreprises Pierre Blanche 330 Allée des Lilas - 01150 SAINT VULBAS FRANCE

Nouvel adhérent oui non Nom _____ Prénom _____
 Si mineur, représentant légal (nom, prénom, date de naissance) _____
 Adresse _____
 CP _____ Ville _____ Pays _____
 Date de naissance _____ Nationalité _____
 E-mail (obligatoire) _____ Tél. _____
 Nom de l'école _____ Code école AFKite (obligatoire / à réclamer à l'école) _____
 Profession _____ Régime profession : Salarié TNS (Travailleur Non Salarier) Sans emploi Autre
 Etes-vous une Personne Politiquement Exposée (PPE) ou proche d'une PPE ? : OUI NON (Selon l'article R561-18 du Code Monétaire Financier)

Responsabilité Civile (Obligatoire) dommages causés aux autres / Individuelle Accident (IA) dommages à vous même / L'assistance rapatriement (AR) Prend en charge les frais de recherche et de secours en mer comme en montagne et organise l'assistance et le rapatriement en France ou à l'étranger (à l'exception de quelques pays, se référer à la notice d'information)

VOS GARANTIES CHOISIES

VOTRE STATUT	OBLIGATOIRE		FACULTATIF mais vivement conseillé			POUR LA PRATIQUE AVEC EMPORT DE PASSAGER(S)		TOTAL PRIME ANNUELLE FORFAITAIRE
	COTISATIONS AFKITE (comprenant Assistance Rapatriement)	RESPONSA- BILITÉ CIVILE KITE (RC)	INDIVIDUELLE ACCIDENT PRATIQUANT* (IA) - 1 seul choix possible			EXTENSION RC EMPORT PASSAGERS (OBLIGATOIRE si passager)	INDIVIDUELLE ACCIDENT PASSAGER (IA PASSAGER)	
			10 000 €	16 000 €	32 000 €		10 000 €	A régler à l'ordre d'air courtage
<input type="checkbox"/> MONITEUR	31 € <input checked="" type="checkbox"/>	80 € <input checked="" type="checkbox"/>	23 € <input type="checkbox"/>	28 € <input type="checkbox"/>	43 € <input type="checkbox"/>	35 € <input type="checkbox"/>	23 € <input type="checkbox"/>	= €
<input type="checkbox"/> PRATIQUANT	31 € <input checked="" type="checkbox"/>	8 € <input checked="" type="checkbox"/>	23 € <input type="checkbox"/>	28 € <input type="checkbox"/>	43 € <input type="checkbox"/>	35 € <input type="checkbox"/>	23 € <input type="checkbox"/>	= €
<input type="checkbox"/> PRATIQUANT MINEUR	23 € <input checked="" type="checkbox"/>	8 € <input checked="" type="checkbox"/>	23 € <input type="checkbox"/>	28 € <input type="checkbox"/>	43 € <input type="checkbox"/>	35 € <input type="checkbox"/>	23 € <input type="checkbox"/>	= €
<input type="checkbox"/> ÉLÈVE	23 € <input checked="" type="checkbox"/>	6 € <input checked="" type="checkbox"/>	23 € <input type="checkbox"/>	28 € <input type="checkbox"/>	43 € <input type="checkbox"/>	35 € <input type="checkbox"/>	23 € <input type="checkbox"/>	= €

* L'IA Praticquant comprend un capital en cas de décès/invalidité, frais médicaux, frais de thérapie sportive. Exclusivement pour les moniteurs AFKite et les membres non moniteurs AFKite ayant un statut de TNS (Travailleur Non Salarier) : L'IA comprend une garantie Indemnités Journalières (IJ) de 35 €/jour (cf. notice d'information).

+ 2 € pour AJOUTER :
Participation aux sites de pratique (facultatif)

- 4 € pour RETIRER :
l'Assistance Rapatriement (déconseillé)

TOTAL = €

BÉNÉFICIAIRES (en cas de décès)

A compléter pour l'option IA praticquant (Nom / Prénom / Date de naissance / Adresse)

En cas de non désignation se référer à la notice d'information pour connaître la clause bénéficiaire.

Règlement par chèque à l'ordre de :
AIR COURTAGE ASSURANCES
 ou par carte bancaire
 via la souscription en ligne sur
www.air-assurances.com/afkite
 Tel : 09 70 65 01 13
afkite@air-assurances.com

DATE D'EFFET SOUHAITÉE

____ / ____ / ____

Contrat de 12 mois, à durée ferme,
sans tacite reconduction.

Je suis conscient que le kite (glisse aérotractée) est une activité potentiellement dangereuse. Je déclare, qu'à ma connaissance: mon état de santé ne présente pas à ce jour de contre-indication à la pratique de la glisse aérotractée, sur quelque support que ce soit ; ET je n'ai pas subi d'opération chirurgicale, ni eu de maladie ou d'accident susceptible de présenter un risque particulier pour la pratique de la glisse aérotractée ; ET je ne suis pas enceinte. Si je suis élève, je m'engage à respecter toute consigne que me donnera le moniteur. Si j'ai plus de 59 ans, je dois avoir un certificat d'aptitude médicale de non contre-indication à la pratique du KITE daté de moins de 2 ans.

Par ailleurs, je reconnais avoir reçu et pris connaissance de la notice d'information assurance, des documents d'information sur les produits d'assurances (Fiches DIPA), de la Fiche d'Information et de Conseil, et la Fiche d'information légale d'AIR COURTAGE ASSURANCES disponible également sur notre site <https://www.air-assurances.eu/mentions-legales>.

Je reconnais par ailleurs avoir pris connaissance et accepté les termes, conditions et exclusions de la notice d'information assurance et des contrats d'assurances disponibles sur <https://www.air-assurances.com> ou à l'adresse suivante : Air Courtage Assurances, Traitement des données personnelles, Hôtel d'entreprise Pierre Blanche, 330 Allée des Lilas, 01150 St Vulbas - France. Toutes les informations concernant notre politique de protection des données personnelles sont accessibles ici : <https://www.air-assurances.eu/protection-donnees-personnelles>.

IN KITE WE TRUST Fait le : ____ / ____ / ____ Signature : _____

L'association française de kite, l'AFKITE, et ses écoles, ont le devoir de vous informer et de vous conseiller sur les solutions d'assurances mises à votre disposition, en tant que pratiquant de kite. C'est la raison pour laquelle vous trouverez dans ce document une explication simplifiée des garanties d'assurances proposées par notre courtier Air Courtage Assurances. Toute l'équipe AFKITE vous souhaite une bonne glisse !

ATTENTION : Ce verso est purement indicatif et non contractuel. L'assuré doit se référer à la notice d'information jointe et prendre connaissance des exclusions, conditions et limites des garanties des polices souscrites par l'AFKite qui sont disponibles sur www.air-assurances.eu/afkite ou sur simple demande auprès d'AIR COURTAGE ASSURANCES ou de l'AFKITE.

LA RESPONSABILITE CIVILE (RC), l'assurance obligatoire : Afin de se conformer à l'article L321-1 du Code du Sport imposant une obligation d'assurances pour les associations et sociétés sportives, l'AFKite a souscrit pour le compte de ses membres un contrat d'assurance groupe RESPONSABILITE CIVILE KITE. Cette assurance est donc obligatoire. La RC KITE prend en charge les dommages matériels et/ou corporels que vous pourriez causer aux autres lors de vos activités de kite. Si vous emportez des passagers, vous devez souscrire l'option RC EMPORT (obligatoire). *Attention : Cette garantie ne couvre pas vos propres dommages corporels en tant que pratiquant de kite! Nous vous conseillons vivement de souscrire une individuelle accident (IA).*

LES GARANTIES OPTIONNELLES, mais vivement recommandées :

L'INDIVIDUELLE ACCIDENT PRATIQUANT (IA) : Conformément à l'article L321-4 du Code du Sport, l'AFKite propose à ses membres une INDIVIDUELLE ACCIDENT. Cette garantie, optionnelle, mais vivement conseillée, vous couvre pour les dommages corporels que vous êtes susceptible de vous causer à vous-même en cas de DECES ou INVALIDITE PERMANENTE partielle ou totale. Vous bénéficiez également d'une garantie FRAIS MEDICAUX et FRAIS DE THERAPIE SPORTIVE.

ATTENTION : L'IA prévoit une garantie INDEMNITES JOURNALIERES (IJ) en cas d'arrêt de travail mais elle est exclusivement réservée aux moniteurs professionnels et aux membres de l'AFKITE non moniteur ayant un statut de TNS (Travailleur Non Salarié). Pour ces mêmes personnes, il est possible de souscrire des IJ complémentaires. Cette IJ est toujours conditionnée à une perte de revenu et vient en complément des remboursements ou indemnités du régime obligatoire ou tout autre régime de prévoyance collective ou par un contrat d'assurance souscrit antérieurement, sans que l'Assuré puisse percevoir au total une somme supérieure au montant de ses revenus. Ces garanties peuvent s'avérer insuffisantes au regard de votre situation personnelle et/ou professionnelle. Nous vous conseillons de souscrire des capitaux et/ou des garanties complémentaires en contactant AIR COURTAGE ASSURANCES. Possibilité de souscrire en ligne des capitaux DECES / INVALIDITE jusqu'à 96 000 € sur www.air-assurances.com/afkite

L'INDIVIDUELLE ACCIDENT PASSAGER(S) - (IA PAS-SAGER) : Cette garantie peut être souscrite par tout pratiquant qui emmène un passager (notamment en catakite, kite-buggy, kite biplace, voile légère) ET qui a souscrit une RC EMPORT DE PASSAGER(S). Cette assurance est FACULTATIVE, et couvre le PASSAGER NON DESIGNÉ qu'il soit ou non membre de l'AFKITE. Elle viendra en complément de l'assurance RC EMPORT DE PAS-SAGER que le Kiteur aura souscrite.

L'Assistance Rapatriement (AR) vivement conseillée : Cette garantie, proposée en inclusion à votre cotisation

AFKite (avec possibilité de déduction) prend en charge et organise le cas échéant l'assistance et le rapatriement de l'assuré suite à un accident de Kite en France ou à l'étranger (à l'exception de quelques pays, se référer à la notice d'information). Pas de franchise kilométrique. Cette garantie inclut également les frais de recherches et de secours. (y compris en mer et montagne)

ACTIVITÉS GARANTIES : La pratique de loisir et/ou compétition, l'enseignement, l'encadrement du kite dans l'ensemble de ses disciplines et quel que soit le support de glisse (Kitesurf, Snow Kite, Catakite, Kite sur terre), et toutes autres activités agréées par l'AFKite, avec la mise en œuvre des moyens nécessaires (dont treuil, simulateur, remorquage). Sont également couvertes les activités annexes ou connexes et notamment récréatives, sportives, éducatives, entraînements au sol ou en vol ainsi que l'animation, l'encadrement, ou l'enseignement d'une activité de kite y compris Stand Up Paddle, du Wing ou Wing-foil, planche à voile, windsurf, windfoil, e foil, engins flottants tractés sur l'eau par un bateau à moteur, tels que bouées, ski bus, fly-fish à l'exclusion de la pratique du parachute ascensionnel.

EFFET ET DUREE : La cotisation AFKITE et les garanties souscrites par l'assuré sont acquises pendant 12 mois à compter de leur souscription. Elles prennent automatiquement fin sans renouvellement automatique au terme de cette période. Il faut penser à les renouveler chaque année....

LIMITES GÉOGRAPHIQUES : MONDE ENTIER, à l'exception de quelques pays, dont notamment USA et CANADA (se reporter à la notice d'information)

Procédure à suivre en cas de sinistre : Prière d'adresser dans les 5 jours votre déclaration d'accident par écrit à AIR COURTAGE ASSURANCES. Passé ce délai, l'Assureur pourrait vous refuser sa garantie. Le formulaire est disponible auprès d'AIR COURTAGE ASSURANCES ou l'AFKite ou peut être téléchargé sur www.air-assurances.com (Espace AFKITE)

Si vous souhaitez modifier votre contrat d'assurances en ajoutant des garanties présentées ci-dessus, merci de prendre contact avec AIR COURTAGE ASSURANCES. Les primes annuelles sont forfaitaires.

Tous les contrats proposés sont spécialement étudiés par l'AFKite pour le compte de ses membres, VOUS.

Notre groupement compte 13 ans de mutualisation et une totale indépendance. L'AFKite est géré avec déontologie et une éthique maximum. Au fil des années nous regroupons les pratiquants les plus responsables et les meilleurs professionnels du kite. Nous sélectionnons les partenaires les plus rigoureux et les plus efficaces. Tous passionnés et soucieux de pratiquer le kite avec le respect d'autrui et de notre environnement. C'est pourquoi aujourd'hui vous pouvez bénéficier des conditions les plus compétitives du marché. Vous pouvez donc être fier d'appartenir à ce grand mouvement qui pousse en harmonie avec notre sport et notre planète. Vous n'êtes pas engagé en tacite reconduction car il vous appartient de manifester annuellement votre volonté d'adhérer